

Ville de

Cookshire-Eaton



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE 25-DM-01

221-223, ROUTE 108, ZONE A-002 (LOT 4 486 542)

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux contribuables de la Ville de Cookshire-Eaton par la soussignée, greffière de la susdite ville :

QU'il y aura séance du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton le 25 juillet 2025 à compter de 12 h 30 à la salle du conseil située au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton;

QU'au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 25-DM-01

Identification du site concerné : Immeuble situé au 221-223, route 108
Lot 4 486 542, zone agricole A-002

Nature et effet : Les propriétaires désirent obtenir une dérogation mineure au règlement de lotissement en vigueur pour que la ville autorise une superficie dérogatoire d'une parcelle agricole.

Cette demande entraîne un élément dérogatoire, à savoir :

- 1) la superficie de lotissement de 4 012 m² alors que la norme est de 5 000 m².

Aucun agrandissement ou ajout de bâtiment complémentaire ne fait l'objet de la présente demande.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 10 juillet 2025.

La greffière,
Françoise Ruel